

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

#### Arrêté du 27 octobre 2021 fixant le nombre de places offertes au concours externe pour le recrutement d'inspecteurs des finances publiques au titre de l'année 2022

NOR : ECOE2131056A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 27 octobre 2021, le nombre de places offertes au concours externe pour le recrutement d'inspecteurs des finances publiques au titre de l'année 2022, ouvert par l'arrêté du 9 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'inspecteurs des finances publiques, est fixé à 853.

En outre, 129 places seront offertes aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et 23 places seront offertes par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article 33 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

A défaut de candidate ou de candidat qualifié inscrit sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, pour exercer les fonctions d'inspecteur des finances publiques, les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidate ou de candidat qualifié pour exercer les fonctions d'inspecteur des finances publiques, ou en cas de refus de la candidate ou du candidat, les emplois non pourvus, dans les conditions définies à l'article L. 242-7 précité, s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant, dans les conditions définies à l'article R. 242-21 du même code.